



## Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Comme chaque année, notre commune s'est organisée pour mettre en place la commémoration de la bataille de Mey, poursuivant ainsi une tradition mise en place par feu Maurice Berton (maire de Mey de 1985 à 2001) et le Souvenir Français. Depuis le début de mon mandat, cette cérémonie a lieu le premier dimanche coïncidant ou suivant la date anniversaire du 14 août. Elle est suivie d'un grand repas festif préparé par la Confrérie des Cochoneux de la Seille. J'espère qu'il deviendra lui aussi une tradition, compte tenu du succès croissant qu'il remporte.

La commémoration fut haute en couleurs avec ses 20 portedrapeaux, la présence de notre nouveau député, de notre sénateur et du «maire» de Gisingen, sans oublier les représentants du souvenir français, des communes voisines de Vantoux et Nouilly ainsi que de la gendarmerie de Vigy.

Nos amis de Gisingen étaient une dizaine et le nombre d'inscrits au repas a dépassé les 140, ce qui est pour l'instant, le record à battre. Un grand merci à tous ceux qui ont bien voulu non seulement payer leur repas mais en plus donner un coup de main pour la préparation ou le service et en particulier à l'AssosMey qui a assuré notamment la régie et la buvette, l'association Mey Loisirs ayant pris, cette année, des vacances bien méritées.

Sans transition, je vous rappelle que, dorénavant, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

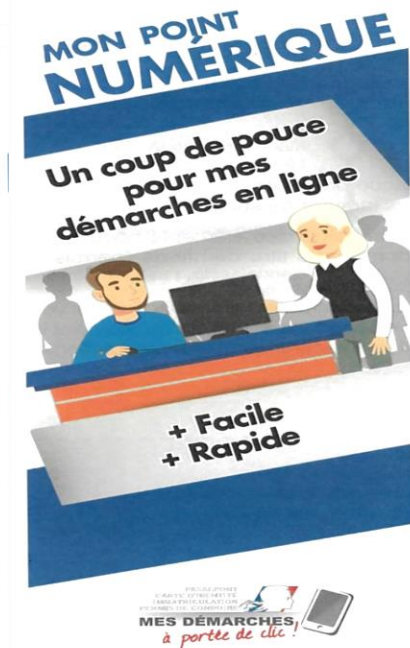
## PASSEPORTS, CARTES D'IDENTITE La mairie de Mey vous aide pour vos démarches en ligne.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre, vous devrez effectuer exclusivement vos demandes de titres ( passeports, carte d'identité...) par voie dématérialisée.

Il est possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol.

Vous pourrez faire votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Il ne sera plus nécessaire de déposer votre dossier dans votre commune. Attention toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie. Il faut compter au minimum une semaine entre le dépôt de votre dossier complet et la mise à disposition de votre titre. Le délai peut être plus long à l'approche des vacances par exemple. Pour vous préparer à cette éventuelle démarche, la mairie de Mey vous propose de vous accompagner dans la constitution de votre dossier. Vous pourrez accéder aux sites Internet spécialisés. Pour avoir la possibilité de scanner des documents, d'imprimer les justificatifs de réception de vos dossiers et de vous faire accompagner dans vos démarches, y compris le choix de la mairie équipée qui vous convient le mieux, il vous suffit de vous rendre dans votre mairie aux heures d'ouverture : mercredi et vendredi 17h/19h et samedi 10h/12h.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne rentrée!



## Petite rétrospective de la fête du 20 août à Mey



Départ en cortège  
au monument



Repas préparé et  
servi par les  
Cochoneux de la  
Seille



Cérémonie en  
présence de  
notre Sénateur Jean  
Louis Masson, de  
notre Député  
Richard Lioger et de  
Mme la Maire de  
Gisingen Ulrike  
Heffinger



Un peu plus de  
140 personnes ont  
pris place sous le  
chapiteau



Discours de M.  
Patrice Bourcet  
traduit en  
allemand par  
Mme Sigrid  
Mandoux



La journée très  
conviviale a été  
animée par un petit  
quizz préparé par  
Alizée Roux et par  
l'intronisation à  
l'ordre des Cochoneux  
de la Seille de André  
Joli et Maurice  
Fredericks